

Résumé

Cette édition de *Panorama des pensions* examine l'effet redistributif des récentes réformes des pensions et montre comment le logement, le patrimoine financier et l'accès à des services publics peuvent affecter les niveaux de vie durant la vieillesse. Ce *Panorama* présente également toute une batterie d'indicateurs des politiques publiques en matière de pensions, couvrant la conception des systèmes de pension ; les droits futurs à pension des hommes et des femmes à différents niveaux de revenu ; le financement des systèmes de retraite ; le contexte démographique et économique dans lequel s'insèrent les systèmes de retraite ; les systèmes de pension privés et les fonds de réserve des régimes publics. La publication intègre aussi une description synthétique des systèmes de pension de tous les pays de l'OCDE et du G20.

Report de l'âge de la retraite et développement des systèmes de pension privés

Les réformes varient selon les pays mais deux grandes tendances ressortent. Premièrement, les réformes des systèmes publics par répartition, destinées à différer le départ à la retraite, passent par un relèvement de l'âge d'accès à la pension, des mécanismes d'ajustement automatique et des règles d'indexation modifiées. Ces dispositions devraient améliorer la viabilité financière des systèmes de pension. L'âge de la retraite sera d'au moins 67 ans, d'ici 2050, dans la plupart des pays de l'OCDE. D'autres pays lient directement l'âge de la pension à l'évolution de l'espérance de vie. Deuxièmement, les pouvoirs publics se sont tournés vers des dispositifs privés par capitalisation. Tandis que la République tchèque, Israël et le Royaume-Uni ont introduit des systèmes de pension à cotisations définies, la Pologne et la Hongrie ont réduit la place faite à ces dispositifs ou y ont mis fin.

Les réformes des pensions opérées au cours des deux dernières décennies ont pour conséquence d'abaisser les promesses de pension pour les travailleurs qui entrent sur le marché du travail aujourd'hui. Le fait de travailler plus longtemps aidera probablement à compenser une partie des réductions mais chaque année de cotisation impliquera généralement des droits futurs moindres qu'avant les réformes. S'il est vrai que les pensions futures vont diminuer à tous les niveaux de gains, la plupart des pays protègent les plus bas revenus contre les réductions de prestations. Partout, sauf en Suède, les réformes des pensions frapperont avant tout les plus hauts revenus.

Des niveaux de vie suffisants durant la vieillesse

Le recul de la pauvreté chez les personnes âgées a été l'une des grandes réussites de la politique sociale dans les pays de l'OCDE. En 2010, le taux de pauvreté moyen des personnes âgées était de 12.8 % contre 15.1 % en 2007, et cela en dépit de la Grande Récession. Dans de nombreux pays de l'OCDE, le risque de pauvreté est plus élevé chez les jeunes. Le revenu des personnes âgées de 65 ans et plus, dans les pays de l'OCDE, représente en moyenne 86 % du revenu disponible de l'ensemble de la population, allant de près de 100 % au Luxembourg et en France à moins de 75 % en Australie, au Danemark et en Estonie. Cependant, pour dresser un tableau plus complet des besoins des pensionnés, d'autres facteurs – tels que le logement, le patrimoine financier et l'accès à des services publics – doivent également être pris en compte.

Dans les pays de l'OCDE, plus des trois quarts des personnes âgées de 55 ans et plus, en moyenne, sont propriétaires d'un logement. Or le logement peut grandement contribuer au niveau de vie des pensionnés, car cela leur évite d'avoir à payer un loyer et ils peuvent, s'ils ont besoin de liquidités, vendre leur bien, le louer ou le céder en viager. Cela étant, les personnes propriétaires de leur logement peuvent aussi avoir de faibles revenus et avoir des difficultés à financer à la fois les charges du logement et leurs besoins quotidiens.

Le patrimoine financier peut compléter d'autres sources de revenu à la retraite. Malheureusement, on manque de données récentes comparables au niveau international dans ce domaine, ce qui rend les évaluations globales difficiles. La mesure dans laquelle le patrimoine financier peut aider à réduire le risque de pauvreté durant la vieillesse dépend de la répartition de ce patrimoine ; or, le patrimoine financier étant fortement concentré au sommet de l'échelle des revenus, son impact sur la pauvreté chez les personnes âgées est limité.

L'accès à des services publics en matière, par exemple, de santé, d'éducation et de logement, influe aussi sur le niveau de vie des personnes âgées. Les soins et services de longue durée sont très importants car les coûts induits par des besoins lourds (25 heures par semaine) peuvent représenter plus de 60 % du revenu disponible des personnes âgées, sauf pour les 20 % les plus aisés. Les femmes, qui vivent plus longtemps que les hommes, à la fois perçoivent des pensions moindres et ont moins de patrimoine, ce qui les rend particulièrement vulnérables au risque de pauvreté durant la vieillesse lorsqu'elles ont besoin d'une prise en charge de longue durée. On peut penser que les services publics profitent davantage aux personnes âgées qu'à la population d'âge actif : si l'on tient compte de la valeur des services fournis, on observe que les services publics en nature représentent environ 40 % du revenu élargi des personnes âgées, contre 24 % pour la population d'âge actif.

Principales conclusions

Le vieillissement de la population signifie que, dans de nombreux pays de l'OCDE, les dépenses de pension tendront à augmenter. Les récentes réformes visaient à préserver ou rétablir la viabilité financière des systèmes de pension en réduisant les dépenses de

pensions futures. La viabilité sociale des systèmes de pension et le caractère suffisant ou non des revenus peuvent donc devenir un enjeu majeur pour les responsables publics.

- Les droits futurs seront généralement plus faibles et tous les pays n'ont pas pris des mesures de protection spécifiques en faveur des bas revenus. Les personnes qui n'ont pas un historique de cotisations complet auront du mal à atteindre des niveaux de retraite suffisants dans les régimes publics, et plus encore dans les systèmes privés qui, généralement, n'opèrent aucune redistribution en faveur des plus pauvres.
- Continuer à cotiser est essentiel pour se constituer des droits et s'assurer une couverture. Cependant, le seul relèvement de l'âge d'accès à la pension ne suffira pas pour faire que les gens restent effectivement sur le marché du travail. Il faut avoir une approche holistique du vieillissement.
- Les retraités tirent des revenus de différentes sources qui supportent des risques différents, liés au marché du travail, aux politiques publiques, à la conjoncture économique et aux situations individuelles. Les chômeurs, les personnes malades et les personnes handicapées risquent de ne pas pouvoir se constituer des droits à pension suffisants.
- Les actuels retraités ont des revenus comparativement élevés, représentant en moyenne 86 % du revenu de l'ensemble de la population, dans la zone de l'OCDE. Cette situation et le recul de la pauvreté chez les personnes âgées marquent la réussite des politiques publiques de ces dernières décennies.
- Pour éviter la stigmatisation, par manque d'information ou pour diverses autres raisons, toutes les personnes âgées qui auraient besoin d'être aidées ne sollicitent pas d'aide. Il y a ainsi un certain degré de pauvreté cachée chez les personnes âgées.
- La réduction de la place faite aux systèmes de pension publics, la tendance à l'allongement de la durée d'activité et le développement des dispositifs privés accroîtront vraisemblablement les inégalités chez les retraités.
- Le logement et le patrimoine financier complètent les pensions publiques. Ces sources de revenu, toutefois, ne semblent pas pouvoir remplacer une pension adéquate. Il y aurait grand besoin de disposer de données qui se prêtent mieux à des comparaisons internationales pour voir plus précisément comment le logement et le patrimoine financier peuvent contribuer à assurer des revenus suffisants aux retraités.
- Les services publics améliorent la situation des retraités. C'est particulièrement vrai des soins de santé et des services de prise en charge de longue durée. Les services publics profitent beaucoup plus aux retraités pauvres qu'aux ménages âgés aisés. On peut penser que l'intervention de la puissance publique est appelée à jouer un rôle de plus en plus important dans la prévention de la pauvreté durant la vieillesse chez les personnes nécessitant des soins de santé et une prise en charge de longue durée.



Extrait de :
Pensions at a Glance 2013
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Résumé », dans *Pensions at a Glance 2013 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2013-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.